

Accise—Loi

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre! Sur un rappel au Règlement, je donne la parole à l'honorable député de Beauharnois—Salaberry (M. Hudon).

M. Hudon: Madame la Présidente, je voudrais rappeler à mon honorable collègue de répondre à la question et de ne pas essayer d'humilier les gens. Qu'il réponde strictement à la question. Je vais poser une question, s'il trouve qu'elle n'est pas intelligente, eh bien, qu'il se lève et qu'il me dise: Elle n'est pas intelligente votre question, et qu'il reprenne son siège. C'est tout.

M. Malépart: Il n'a rien compris . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre, s'il vous plaît. La période pour les questions et commentaires est maintenant terminée. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Débat, l'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a la parole.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, j'avais anticipé que certains députés conservateurs seraient prêts à défendre cette augmentation de taxes proposée dans le projet de loi à l'étude, soit le projet de loi C-14. Je suis bien déçu qu'aucun des députés et que même le secrétaire d'État du Canada et ministre responsable du Multiculturalisme (M. Crombie) ne soient prêts à se fixer des buts afin de défendre une augmentation.

Je rappelle à tout le monde qu'on va augmenter encore une fois la taxe de vente de 1 p. 100. Cela veut dire que les nouveaux tarifs, les nouveaux taux seront de 8 p. 100 pour les matériaux de construction et pour le service du câble de télévision, 15 p. 100 pour les boissons alcooliques et le tabac et 12 p. 100 pour les autres biens qui sont taxables.

Madame la Présidente, la semaine dernière, le ministre des Finances (M. Wilson), dans son discours, nous a promis des changements à la réforme fiscale laquelle serait, a-t-il dit, plus progressive et plus juste envers la famille ordinaire. Mais, malheureusement, le ministre des Finances (M. Wilson) n'a pas commenté du tout les gestes de son gouvernement depuis l'élection de septembre 1984. Et effectivement, durant les deux premières années du gouvernement conservateur, au lieu de créer un système fiscal plus juste, les conservateurs ont créé un système fiscal moins juste, beaucoup moins juste que celui qui existait auparavant. Et il est clair, madame la Présidente, qu'il existait beaucoup de problèmes avec le système déjà en place quand ils sont arrivés au pouvoir.

Madame la Présidente, nous avons cité le fait que les divers changements de taxes imposés par les conservateurs ont augmenté les taxes pour les familles moyennes au Canada depuis septembre 1984 de 1 300 \$ par année. Et où ce nouveau fardeau fiscal a-t-il été imposé surtout? Il a été imposé surtout en termes des taxes d'accise et des taxes sur la vente, au lieu d'avoir un système dans lequel on a imposé des impôts sur le revenu des particuliers ou bien des sociétés, on met surtout la taxe sur la vente et sur l'accise, au point que la majorité des nouvelles taxes sont dans cette forme régressive.

Madame la Présidente, je peux vous donner les chiffres exacts. Ce sont des chiffres que nous avons estimés lors de

notre enquête fiscale de 1986, qui commençait au début de cette année.

La déclaration économique de novembre 1984 a augmenté les taxes de vente et les taxes d'accise pour la famille canadienne moyenne de 350 \$ par année. Et au mois de mai 1985, dans le budget, encore une fois pour la deuxième fois, on a imposé une augmentation de 1 p. 100 dans le taux de la taxe de vente et cela coûtait à la famille ordinaire canadienne en moyenne 325 \$ par année. Ensuite, dans le budget de février 1986, encore une fois, 170 \$ par année, totalisant 845 \$ par année. Cela, c'est juste en deux ans, madame la Présidente. En même temps, les augmentations de la taxe sur le revenu, comme tout le monde le sait, sont plus progressives, sont plus justes, donc en terme d'équité envers des familles dans des circonstances financières différentes, ont été de 385 \$ par année, c'est-à-dire que 69 p. 100 des augmentations de taxes ont été pour les taxes d'accise et de vente, et seulement 31 p. 100 pour les taxes personnelles.

[Traduction]

Je soulève la question parce que je pense que ces fortes augmentations de taxes laissent présager l'action future du gouvernement. La semaine dernière, le ministre des Finances (M. Wilson) a pris la parole, ce que ses collègues ne sont pas prêts à faire maintenant au sujet du projet de loi C-14, pour nous dire que l'avenir s'annonçait prometteur. Il a alors fait une promesse que nous entendrons certainement souvent d'ici les élections de 1988 ou 1989. Les Conservateurs nous affirmeront: «Nous réduirons les impôts, n'est-ce pas merveilleux»? Je préviens les citoyens canadiens, y compris ceux de la péninsule du Niagara, qu'ils seraient mieux de garder leur porte-monnaie en lieu sûr. On leur remettra sans doute quelques dollars mais ce n'est rien comparé aux sommes que les Conservateurs leur enlèveront avec les majorations des taxes de vente envisagées par le gouvernement.

Le gouvernement étudie une nouvelle forme de taxe de vente appelée taxe sur les opérations commerciales. En Europe de l'Ouest et dans les autres pays où l'on a eu recours à cette forme de taxe, on a constaté qu'elle était très coûteuse pour les consommateurs. L'avantage que le gouvernement y voit, c'est qu'il peut décréter cette nouvelle taxe tout en abaissant le taux d'imposition, donnant ainsi l'impression de réduire les taxes. Cependant, il élargit l'assiette fiscale au point que la nouvelle taxe rapportera des recettes très supérieures à celles perdues par la réduction des autres.

Au printemps dernier, notre enquête sur les taxes nous a menés, moi et mes collègues du Nouveau parti démocratique, dans tous les coins du pays. Nous sommes allés jusqu'à Yellowknife, au Yukon, à Terre-Neuve, à Vancouver et à Victoria. Nous avons sillonné toutes les régions du Canada pour connaître les préoccupations de la population au sujet du régime fiscal. Nous avons discuté avec des dirigeants de petites entreprises, des consommateurs, des syndicalistes, des hommes d'affaires, des experts en fiscalité et des représentants des conseils municipaux et des gouvernements provinciaux. Ils nous ont dit, et ce ne devrait être un secret pour personne, que notre régime fiscal présentait de réels problèmes. Le régime actuel de la taxe de vente est mauvais et devrait être aboli. Nous devrions chercher des solutions de rechange. J'accepte le fait que figure parmi elles une forme quelconque de taxe à la